

PANORAMA DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2006

PUBLICATION ANNUELLE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

« Dans tout État, l'autorité des pouvoirs publics ne peut être fondée que sur la volonté du peuple exprimée à la faveur d'élections sincères, libres et régulières, tenues périodiquement au suffrage universel, égal et secret. »

- Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières adoptée à l'unanimité par le Conseil de l'UIP à sa 154^e session (Paris, 26 mars 1994)

On trouvera dans le *Panorama des élections législatives 2006* un tableau d'ensemble de toutes les élections directes à des chambres uniques, basses et hautes de parlements nationaux en 2006. Ce panorama donne donc un instantané des législatives en images et en chiffres, mettant l'accent sur les échéances électorales particulièrement importantes.

L'un des événements marquants de l'année a été, sans conteste, la première élection à plusieurs partis en **République démocratique du Congo** en plus de 40 ans. Sous le Président Mobutu (1965-1997), il n'y avait pour ainsi dire qu'un seul parti, capable de présenter des candidats aux élections. Le Parlement de transition mis en place en 2003 a veillé à l'adoption d'une Constitution et d'une loi électorale nouvelles. En juillet 2006, après de nombreux reports, 24 millions d'électeurs inscrits pouvaient choisir librement parmi 9 709 candidats briguant les 500 sièges parlementaires à pourvoir à l'Assemblée nationale.

Malgré des difficultés logistiques considérables et grâce au soutien de plus de 17 000 soldats des Nations Unies, les élections se sont déroulées sans incidents majeurs, avec une participation de 70 % des électeurs inscrits. En tout, 69 partis politiques ont remporté des sièges à l'Assemblée nationale. Quarante deux femmes (8,4 %) ont été élues, soit moins des 12 % de femmes faisant partie de l'Assemblée nationale de transition sortante. L'investiture du nouveau Parlement a été achevée en janvier 2007 avec des élections indirectes au Sénat, marquant un pas important vers la démocratie en République démocratique du Congo.

2006 EN BREF

- ❖ Des élections directes ont été tenues dans 44 pays pour 52 chambres parlementaires.
- ❖ Sur les 43 719 sièges parlementaires dans le monde, 8 263 ont été renouvelés lors d'élections directes.
- ❖ Les femmes en ont obtenu 1 459. Le nombre de femmes a augmenté dans plus de 60 % des chambres renouvelées.
- ❖ Plus de 400 millions de personnes ont voté lors de législatives, soit une sur 16 de la population mondiale estimée à 6,5 milliards de personnes.
- ❖ Le Parlement de Thaïlande et celui des Fidji ont été dissous, suite à un coup d'État militaire.
- ❖ Sur les 44 pays, neuf ont connu un taux de participation supérieur à 80 %.
- ❖ Vingt pays ont reconduit leur gouvernement. Dans neuf pays, les partis au pouvoir ont quitté le gouvernement suite à des législatives.

INSTANTANÉS ÉLECTORAUX



Bureau de vote du lycée Molière à Kinshasa (République démocratique du Congo).



Des électeurs mettant leur bulletin dans l'urne, à Golubovci, lors des législatives du Monténégro.



Femme en habit traditionnel accomplissant son devoir dans un bureau électoral de Cuzco (Pérou).

RECONSTRUCTION DES INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES

En **Haïti**, le premier tour des élections présidentielle et législatives a été tenu le 7 février 2006. Le Parlement avait mis fin à ses activités en janvier 2004, échéance à laquelle le mandat des membres de la Chambre des députés venait à expiration. Après l'éviction du Président Aristide, en février 2004, une période de transition s'est ouverte avec une assistance internationale. Cette période a pris fin avec les élections de 2006 lors desquelles, malgré l'instabilité

en termes de sécurité, près de 60 % des électeurs ont participé au premier tour de scrutin. Des accusations d'irrégularité ayant été lancées, il a fallu reporter le second tour des législatives au 21 avril 2006, date à laquelle le taux de participation a été inférieur à 30 %. Vingt sept sénateurs sur 30 et 82 députés sur 99 ont prêté serment lors de la première session du Parlement, le 9 mai. Tous les sièges restants, sauf un, étaient confirmés en décembre 2006.



Mission d'observation électorale de l'Union européenne

Électeurs glissant leur bulletin dans l'urne lors du scrutin pour l'Assemblée nationale en Mauritanie, novembre 2006.

En **Mauritanie**, le Parlement bicaméral avait été dissous, en août 2005, par la junte militaire qui avait déposé le Président Taya, au pouvoir depuis 20 ans. Un référendum populaire tenu sur la nouvelle Constitution, en juin 2006, a ramené le mandat présidentiel à cinq ans, renouvelables une fois seulement.

Plus de 70 % des électeurs inscrits ont participé à ces législatives qui, de l'avis de nombreux observateurs internationaux, se sont déroulées sans heurts. Grâce au quota de 20 %, récemment mis en place en faveur des candidates, 17 femmes ont été élues à une chambre qui compte 95 députés. Des élections indirectes au Sénat ont été tenues en janvier 2007. L'état d'urgence prendra fin en Mauritanie lorsque le Parlement bicaméral siègera, après l'élection présidentielle de mars 2007.

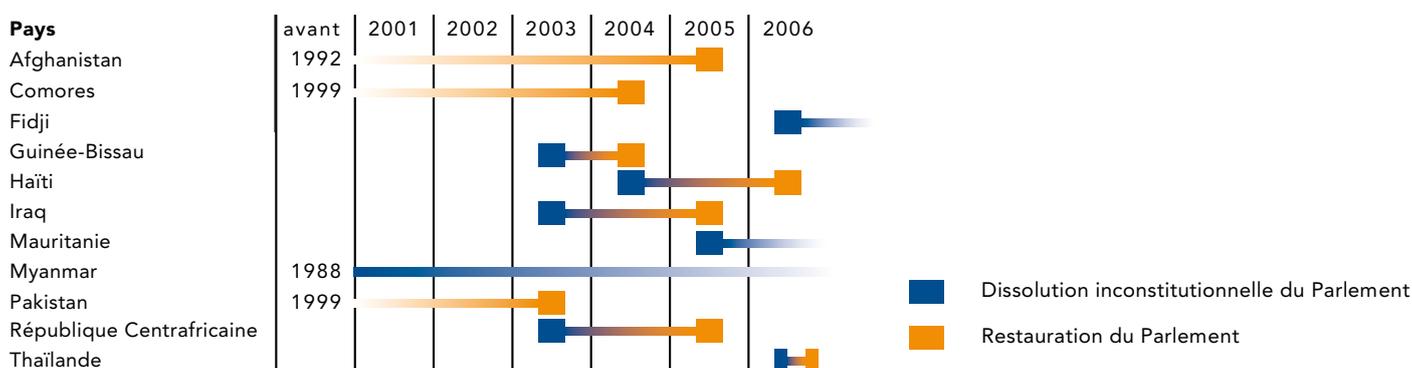
Dans plusieurs pays, le Parlement a suspendu ses activités ou est resté inactif en 2006. En **Thaïlande**, des élec-

tions impromptues, tenues en avril, ont été largement boycottées, de nombreux sièges restant non pourvus en raison de la tactique d'« abstention » choisie par l'opposition. Les élections à la Chambre de représentants ont, par la suite, été déclarés non valables par la Cour constitutionnelle, même si les sénatoriales ont été confirmées. Conséquence, le Parlement n'a pu siéger conformément à la Constitution. Un coup d'État militaire est venu mettre fin à cette impasse politique, renversant le Premier ministre, dissolvant le Parlement et désignant une Assemblée législative de transition en ses lieux et place.

Le Parlement des **Fidji** a, lui aussi, été dissous suite à un coup d'État militaire en décembre.

Au **Myanmar**, où aucune élection n'a eu lieu depuis 1990, il n'y a pas de Parlement actif.

Pays sans Parlement actif, 2001-2006



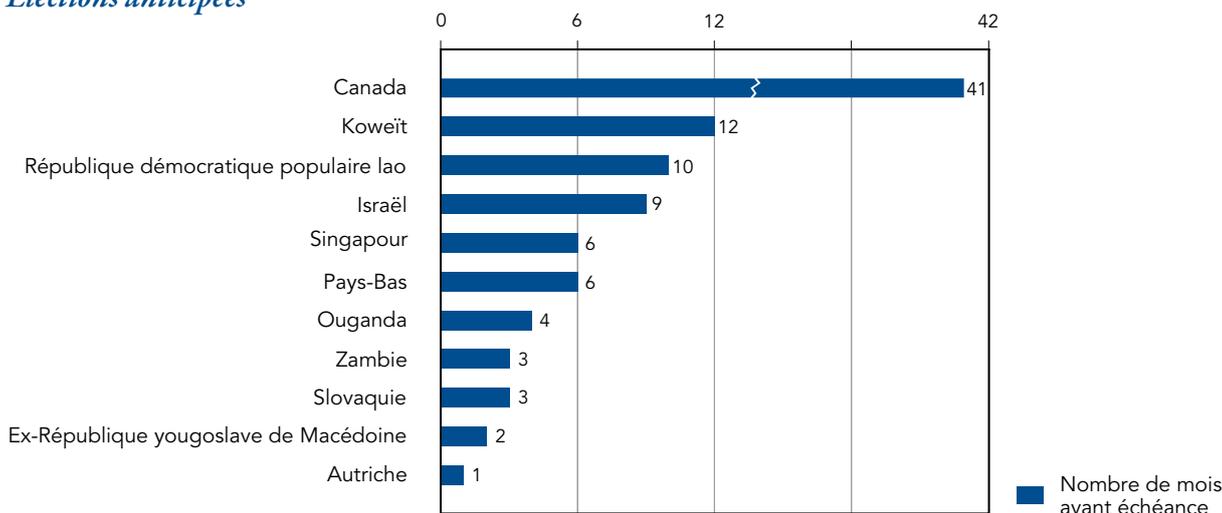
CONTEXTE ÉLECTORAL

A **Chypre**, un scrutin visant à pourvoir les 56 sièges attribués à la communauté chypriote grecque a eu lieu pour la première fois depuis le rejet du plan d'unification de l'ONU, en 2004. Les 24 sièges de la Chambre des représentants, réservés à la communauté chypriote turque sont vacants depuis 1963.

La guerre en Iraq a été l'un des thèmes majeurs aux **États-Unis d'Amérique**, où les Républicains ont perdu le

contrôle des deux chambres. La démocrate Nancy Pelosi est devenue la première femme à présider la Chambre des représentants. Dans plusieurs pays d'Amérique latine, les accords de libre échange avec les États-Unis et les relations avec le Venezuela ont dominé le débat électoral, alors que la condition des travailleurs migrants aux États-Unis était l'une des questions centrales au **Mexique**. En **Slovaquie** et en **Hongrie**, ce fut la réforme économique, sachant que ces deux pays adopteront bientôt l'euro.

Élections anticipées



Un nouveau parti politique en Israël

Le 21 novembre 2005, le Premier ministre israélien, Ariel Sharon, décidait de dissoudre le Parlement (Knesset) qui compte 120 sièges. Le même jour, il annonçait sa décision de quitter le Likoud pour fonder un nouveau parti, Kadima, qui mettrait en œuvre son plan de désengagement de la Bande de Gaza et de Cisjordanie. Ce plan a été fortement combattu par une faction du Likoud conduite par l'ancien Premier ministre Benyamin Netanyahu, mais M. Sharon a fait valoir qu'il fallait établir une frontière permanente pour qu'Israël reste un État à majorité juive. Des personnalités éminentes, dont l'ancien Premier ministre travailliste Shimon Peres et le Ministre de la défense Shaul Mofaz (Likoud), furent parmi les premiers à rallier Kadima.

M. Sharon, victime d'une attaque cérébrale en décembre 2005, souffre d'une incapacité permanente. M. Ehud Olmert, alors vice-Premier ministre, a hérité du programme de M. Sharon, devenant le chef en exercice de Kadima. Au terme du scrutin du 28 mars 2006, Kadima a obtenu le plus grand nombre de sièges (29), alors que le Likoud reculait de 38 à 12 sièges. Les travaillistes et deux autres partis ont rallié le nouveau gouvernement dirigé par Kadima.

Les questions ethniques ont dominé les débats dans plusieurs pays. En **Bosnie-Herzégovine**, Bosniaques, Croates et Serbes ont largement voté en fonction de leur appartenance ethnique, d'où un Parlement éclaté dans lequel 12 partis détiennent moins de dix sièges chacun dans la Chambre basse.

Le **Monténégro** a acquis son indépendance en se séparant de l'Union d'État de Serbie-et-Monténégro en juin et des législatives y ont eu lieu le 10 septembre. Le référendum, très indécis, sur l'indépendance du Monténégro a mis en lumière une divergence entre les Monténégrins de souche, largement favorables à l'indépendance et à une intégration plus étroite en Europe, et les citoyens d'origine serbe. Le débat s'est poursuivi, tout aussi vigoureusement, lors de la campagne des législatives qui portait essentiellement sur la réforme des institutions nationales et sur la place des divers groupes ethniques au sein de la nouvelle nation.

Onze pays ont tenu des élections avant l'expiration normale des mandats parlementaires. Au **Canada**, un scrutin a été organisé près de trois ans et demi avant l'échéance prévue, aboutissant à l'éviction du gouvernement libéral minoritaire, victime d'un vote de défiance après que le Nouveau Parti démocratique lui eut retiré son soutien. En Israël, une scission au sein du parti du Premier ministre a conduit à des élections imprévues (voir encadré). En **Slovaquie** et aux **Pays-Bas**, l'effritement de la coalition au gouvernement s'est traduit par une dissolution anticipée du Parlement.

En **Ouganda** et en **Zambie**, les élections législatives ont été avancées uniquement pour coïncider avec les présidentielles. En **République démocratique populaire lao** et à **Singapour**, le parti au pouvoir a décidé de dissoudre le Parlement et le gouvernement sortant a été reconduit dans les deux cas.

ALTERNANCES

Dans la plupart des scrutins tenus en 2006, les partis au pouvoir ont été reconduits. Ils n'ont quitté le gouvernement que dans neuf pays.

En **Suède**, une alliance des partis de centre-droit a mis fin à dix ans de gouvernement social-démocrate. Au **Canada**, les Libéraux ayant perdu les élections, un nouveau gouvernement minoritaire a été formé par les Conservateurs.

A **Sainte-Lucie**, Sir John Compton, premier Premier ministre du pays au lendemain de l'indépendance (1979), renoue avec le pouvoir pour la troisième fois.

En **Italie**, les sièges réservés aux citoyens à l'étranger ont fait pencher la balance lors des sénatoriales, permettant en fin de compte au gouvernement dirigé par l'ancien Premier ministre Romano Prodi d'obtenir la majorité dans les deux chambres.

A l'issue du scrutin pour la chambre basse tenu en juin en **République tchèque**, les deux grandes coalitions électorales ont remporté exactement 100 sièges. Le premier gouvernement proposé par les Démocrates civils n'a pu obtenir la confiance lors d'un vote au Parlement en octobre. Il a fallu trois mois de négociations supplémentaires pour que les Démocrates civils constituent un gouvernement capable de gagner un vote de confiance, et encore avec l'aide de deux membres du parti social démocrate, formation rivale.

Les législatives ont également amené quelques « alternances partielles », les principaux partis au pouvoir restant au gouvernement, mais avec des partenaires de coalition différents.

Au **Pérou**, le parti sortant, « Pérou Possible » du Président Toledo, n'a pu conserver que deux sièges sur les 45 qu'il détenait au Parlement, mais il est resté au gouvernement grâce à une coalition avec l'Alliance révolutionnaire populaire américaine du Président García, récemment élu.

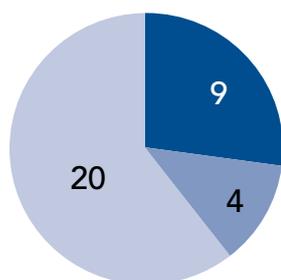
Outre la République tchèque, trois pays ont connu de longues tractations à l'issue de législatives indécises. L'**Autriche** est revenue à l'ère des grandes coalitions entre le Parti populaire, conservateur, et les sociaux démocrates. En **Ukraine**, la Révolution Orange de 2004 a perdu de son éclat, le parti Notre Ukraine du Président pro-européen n'ayant pu obtenir que la troisième place aux élections. L'opposition pro-russe a constitué une coalition de gouvernement brièvement renforcée par Notre Ukraine qui n'a pas tardé à reprendre sa liberté. Aux **Pays-Bas**, les chrétiens démocrates au pouvoir l'ont emporté sur leurs rivaux sociaux démocrates lors du scrutin de novembre, mais leur partenaire traditionnel a dû se contenter de la quatrième place. La quête d'un accord de coalition se poursuivait encore en février 2007.



Photo AFP/Sven Nackstrand

Citoyens suédois en train de sélectionner des bulletins lors d'un scrutin anticipé, dans une bibliothèque de Stockholm, le 15 septembre 2006.

Alternance après une élection dans 33 pays



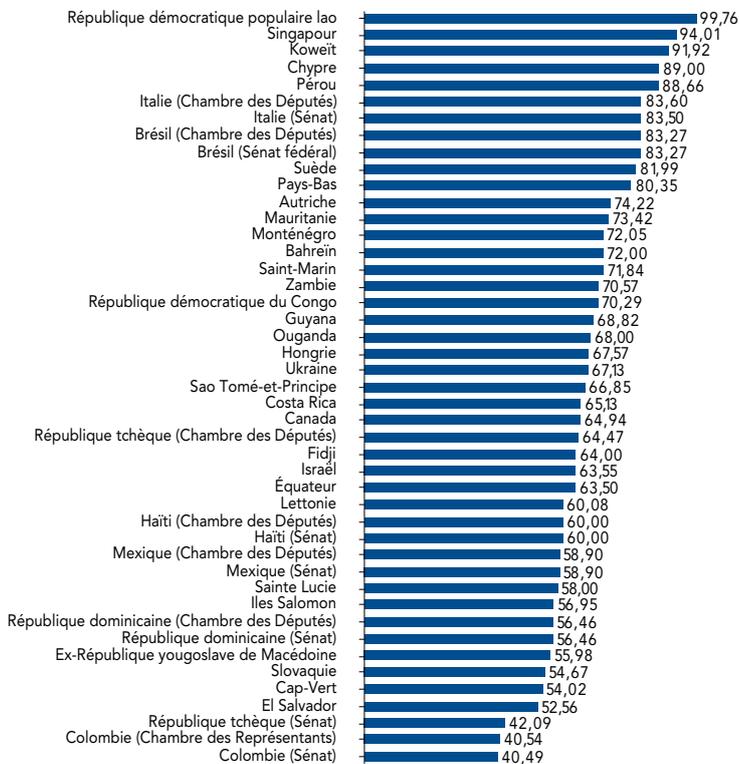
- Le parti qui était au pouvoir n'est plus au gouvernement.
- Le parti au pouvoir reste, mais de nouveaux partenaires de coalition.
- Composition du gouvernement inchangée.

Remarque : Le graphique ne représente que les pays où l'alternance peut s'expliquer en termes politiques et par le jeu des partis. Aussi 11 pays en sont-ils exclus : Monténégro (nouvellement indépendant) ; Haïti et Mauritanie (parlements rétablis) ; République démocratique du Congo (fin de période de transition) ; Koweït et Tuvalu (pas de système de partis en 2006) ; Équateur et Iles Salomon (changement non lié à des partis parlementaires) ; Bosnie-Herzégovine, Fidji et Israël (composition instable du gouvernement sortant).

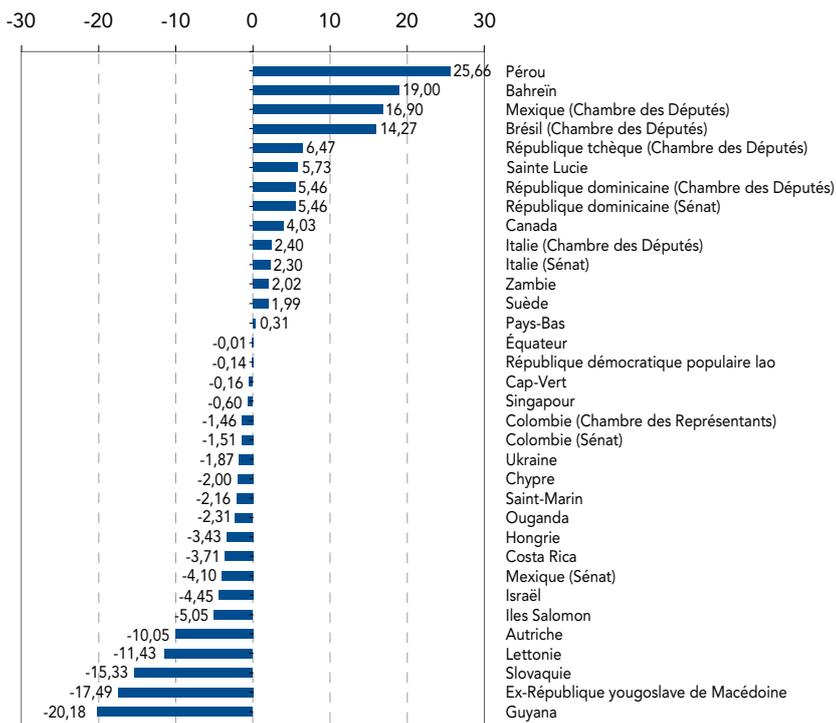
PARTICIPATION ÉLECTORALE

Le taux de participation électorale en 2006 allait de 40,49 % en **Colombie** à 99,76 % des électeurs inscrits en **République démocratique populaire lao**. Sur les six pays ayant déclaré une participation supérieure à 80 % au cours des deux derniers scrutins, deux avaient un système de vote obligatoire.

Participation électorale, 2006 (Suffrages exprimés/électeurs inscrits, en %)



Écart de participation électorale entre les scrutins de 2006 et les élections précédentes, en %



Dans certains cas, les électeurs étaient fortement incités à s'exprimer. A **Singapour**, ceux qui n'accomplissaient pas leur devoir électorale étaient rayés des listes. En République démocratique populaire lao, le Parti révolutionnaire populaire lao, seule formation légale, a mobilisé en masse pour encourager les citoyens à voter dans une atmosphère festive.

Au **Pérou**, où elle était au plus bas lors des consultations précédentes, la participation électorale a nettement progressé.

En Colombie, où la participation a été inférieure à 50 % pour la deuxième fois consécutive, les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) ont lancé de nombreuses attaques pour dissuader les électeurs.

La participation a, encore une fois, été faible au sénatoriales de la **République tchèque**, qui ont eu lieu quatre mois après les élections pour la Chambre basse. De nombreux commentateurs estimaient que ce scrutin sortirait la Chambre basse de l'impasse et, en effet, la participation lors du premier tour fut plus élevée qu'en 2004. Elle reste, cependant, inférieure à 50 % et elle a chuté de moitié lors du second tour.

Une baisse du taux de participation électorale de plus de 20 points de pourcentage a été observée au Guyana, où les partis d'opposition ont déclaré que le temps alloué aux inscriptions électorales était insuffisant. En **Lettonie**, en **Slovaquie** et dans l'**Ex-République yougoslave de Macédoine**, le taux de participation électorale a baissé de plus de 10 points de pourcentage, et a atteint son niveau le plus bas depuis l'indépendance.



République démocratique populaire lao : un couple avec sa fillelette en train d'accomplir son devoir électorale dans un bureau de vote de Vientiane, le 30 avril 2006.

LES FEMMES AUX ÉLECTIONS

La proportion de femmes parlementaires a augmenté dans 25 des 44 chambres basses ou uniques concernées par des élections directes en 2006.

C'est la **Suède** qui remporte la palme avec 47,3 % de femmes élues en 2006. Depuis 1994, plus de 40 % des parlementaires suédois sont des femmes, grâce aux quotas volontairement mis en pratique par certains partis. Au **Costa Rica**, 38,6 % des parlementaires élus étaient des femmes. A l'autre extrême, aux **Iles Salomon**, à **Tuvalu** et à **Sainte-Lucie**, aucune femme n'a remporté de siège parlementaire.

Sur les 44 pays, 22 ont adopté des mesures spéciales telles que les quotas. Au Costa Rica, où la loi électorale fait obligation aux partis politiques de mettre les candidates dans des positions favorables sur leurs listes, la proportion de femmes élues était proche du pourcentage prévu par la loi (40 %). Au **Brésil**, en revanche, la loi oblige les partis politiques à présenter 30 % de candidates sur leurs listes, mais en les autorisant à inscrire sur les listes 50 % de candidats de plus que le nombre de sièges à pourvoir. Tous les partis n'ont pas respecté ces conditions, sachant qu'aucune sanction n'est prévue. Les électeurs pouvaient voter pour des candidats individuels sur la liste, d'où le faible impact sur le nombre de femmes élues.

Les femmes ont également obtenu de bons résultats dans des pays où aucune mesure spéciale n'était en vigueur. Ainsi, au Sénat des **États-Unis d'Amérique** des femmes ont remporté 24 % des 33 sièges à pourvoir, ce qui représente 16 % de sénatrices au total.

On trouvera une analyse plus approfondie dans la publication de l'UIP *Les femmes au parlement en 2006 : regard sur l'année écoulée*.

Une femme montre sa carte électorale à Port-au-Prince (Haïti), le 7 février 2006.



Photo AFP/Walter Astrada



Photo AFP/Karim Sahib

Des femmes bahreïnites écoutent un débat électoral à Manama, le 20 novembre 2006.

Le défi pour les femmes de la région arabe

Comme nous l'indiquions dans le *Panorama 2005*, les Koweïtiennes ont obtenu le droit de se porter candidates et de voter en 2005. En raison d'une dissolution anticipée du Parlement, des législatives ont été tenues une année avant l'échéance prévue. Le 29 juin 2006, 28 femmes et 222 hommes briguaient les 50 sièges objet d'un vote direct qui sont tous revenus à des hommes.

L'élection de novembre 2006 offrait, pour la deuxième fois, aux femmes de **Bahreïn** la possibilité de briguer un siège au Parlement. Une candidate sur les 18 déclarées a été élue sans opposant.

Les **Emirats arabes unis** ont tenu la première élection de leur histoire en décembre. Soixante-cinq femmes briguaient les 20 sièges à pourvoir dans le Conseil national de la Fédération. L'une d'entre elles a été élue. Le collège électoral n'était constitué que de 6 689 personnes dont 1 189 femmes. Les Emirats arabes unis comptent, au total, plus de 4 millions d'habitants selon les estimations, dont 80 % de ressortissants étrangers. Le gouvernement considère cette élection comme la première partie d'un processus en trois phases, au terme duquel tous les citoyens émiratis pourront élire la moitié des parlementaires d'un Conseil national fédéral élargi et doté de pouvoirs renforcés.

ÉLECTIONS LIBRES ET RÉGULIÈRES

La plupart des élections tenues en 2006 étaient suivies par des observateurs chargés, par des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, de vérifier le respect des critères internationaux en matière de liberté et de régularité électorales et de repérer les domaines dans lesquels des améliorations seraient souhaitables. Plusieurs d'entre eux ont déclaré travailler conformément à la Déclaration de principes pour l'observation internationale des élections, adoptée par l'ONU en 2005.

La Mission du Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe en **Zambie** a estimé que l'objectif en termes d'inscription des électeurs n'avait pas été atteint, car les citoyens devaient d'abord se faire délivrer une carte d'électeur auprès de centres nationaux d'inscription relativement inaccessibles. Par contre, la mise en place de files multiples dans les bureaux de vote, avec un petit nombre d'électeurs chacune, a permis d'accélérer le vote.

Le Carter Center a condamné toute tentative étrangère visant à peser sur le résultat des élections présidentielle et législative au **Nicaragua**, et la Mission d'observation électorale de l'Union européenne a déclaré que de telles ingérences allaient à l'encontre de la souveraineté nationale et de la démocratie.

La Mission d'observation du Commonwealth aux **Fidji** a estimé que le système de « vote alternatif » était si complexe



Observateurs de l'OEA lors des élections législatives et régionales au Guyana, le 28 août.

qu'il a abouti à l'invalidation de très nombreux votes. Elle a aussi recommandé à ce pays d'abandonner progressivement le système de sièges réservés sur des critères ethniques au profit d'un système de sièges ouverts, comme le prévoit la Constitution de 1997.

Tant dans les démocraties établies que dans les démocraties nouvelles ou émergentes, les autorités électorales s'efforcent d'accroître et de faciliter la participation. Quelques exemples :

Au **Canada**, des documents d'information ont été publiés dans 11 langues aborigènes et 26 langues des pays d'origine des immigrants, par Élections Canada.

Dans l'**ex-République yougoslave de Macédoine**, les personnes déplacées ont pu voter dès la veille de l'élection dans des bureaux de vote aménagés à cet effet. En outre, 1 592 personnes malades et invalides qui avaient déposé une demande, certificat médical à l'appui, trois jours au moins avant la date de l'élection, ont pu voter à domicile.

Les **Pays-Bas** ont résolu le problème logistique du vote de leurs citoyens résidant à l'étranger grâce aux technologies de l'information et de la communication. Ces ressortissants pouvaient « glisser leur bulletin dans l'urne », à titre expérimental, par internet. Près de 30 000 expatriés néerlandais sur un total estimé de 600 000 s'étaient inscrits et 17 000 suffrages ont été exprimés par ce moyen.



Futur électeur vérifiant la procédure électorale dans un bureau de vote de Kiev (Ukraine), lors des législatives du 26 mars 2006.

Retour vers le multipartisme : avancées et imperfections en Ouganda

Les premières élections présidentielle et législative pluralistes en Ouganda depuis 1980, le 23 février 2006. Lors des deux consultations précédentes, tenues dans le cadre du Movement System, tous les Ougandais étaient d'office considérés comme membres du National Resistance Movement. Suite au référendum de juillet 2005, le Parlement a modifié la Constitution, prescrivant une transition vers le multipartisme.

Or, selon la Mission d'observation électorale de l'Union européenne, à cause de retards dans la mise en application de la nouvelle loi électorale relative aux partis et formations politiques, seul le National Resistance Movement a pu présenter des candidats dans toutes les circonscriptions. Par ailleurs, selon cette même Mission, nombre d'électeurs pensaient que cette formation était encore un organe de l'État.

Le système de sièges réservés aux femmes ayant été modifié, les candidates de chaque district pouvaient être élues directement, et non indirectement comme auparavant, sachant que le nombre de districts a été porté de 69 à 80. Des élections ont également eu lieu pour 215 sièges basés sur des circonscriptions et, au total, 99 femmes ont remporté des sièges au Parlement.

ÉLECTIONS COUVERTES PAR LA PRÉSENTE PUBLICATION

La présente publication couvre toutes les élections législatives directes tenues en 2006, à l'échéance normale ou après dissolution. Elle ne couvre ni les chambres parlementaires élues indirectement ou désignées, ni les élections présidentielles. Des informations ne sont données sur les élections présidentielles que si elles se sont tenues en même temps que les législatives.

Dans des élections directes, ce sont les citoyens qui, par leur suffrage personnel, choisissent leurs représentants élus. Dans des élections indirectes, ce sont les membres d'un collège électoral qui élisent les représentants au nom des citoyens. La composition du collège électoral varie d'un pays à l'autre. Ainsi, en France, lors des sénatoriales, le collège électoral est constitué de membres des conseils régionaux et des conseils municipaux.

Toutes les données figurant dans le *Panorama des élections législatives* sont tirées de la base de données PARLINE de l'UIP sur les parlements nationaux. On trouve dans PARLINE des informations sur la structure, la composition et les méthodes de travail de chaque chambre parlementaire dans tous les pays ayant un parlement national. On y trouve aussi des informations sur les élections législatives.

Tous les chiffres sont basés sur les données disponibles au 9 février 2007. Dans toute la mesure du possible, les données ont été vérifiées auprès des parlements.

NOTES EXPLICATIVES

Taux de participation électorale : Exprimé en pourcentage des votants par rapport aux inscrits. Dans les votants sont également inclus ceux qui mettent des bulletins blancs ou nuls dans l'urne. Les chiffres du taux de participation n'étaient pas disponibles pour la Bosnie-Herzégovine, le Gabon, le Nicaragua, les Samoa, les Tuvalu et les États-Unis d'Amérique.

Aucune comparaison n'est faite avec la précédente élection lorsque le Parlement a été dissous ou se trouvait en phase de transition. La République démocratique du Congo, Haïti et la Mauritanie sont exclus pour cette raison. Les chiffres des élections précédentes sont repris de la base de données PARLINE de l'UIP.

Alternance : On distingue trois types d'alternance : *alternance complète* lorsque le principal parti au pouvoir cesse de gouverner, *alternance partielle*, lorsqu'il reste au pouvoir mais avec des partenaires différents, *non-alternance* lorsque la composition politique du gouvernement ne change pas. Le graphique ne représente que les pays pour lesquels on peut expliquer l'alternance en termes politiques.

Membres élus : N'inclut les chiffres des élections partielles que si ces élections ont été tenues pour pourvoir des sièges non attribués aux élections législatives principales.

POUR EN SAVOIR PLUS

On trouvera des informations détaillées sur les élections législatives tenues en 2006 dans la base de données PARLINE et dans sa version imprimée, *Chronique des élections parlementaires*.

La situation des femmes au Parlement en 2006 est résumée dans la publication *Les femmes au parlement en 2006 : regard sur l'année écoulée*.

Toutes ces publications et bien d'autres, y compris la *Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières* et l'étude *Élections libres et régulières*, peuvent être téléchargées ou commandées à partir du site web de l'UIP, www.ipu.org.

L'UIP EN BREF

Créée en 1889, l'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation internationale des parlements des États souverains. En février 2007, les parlements de 148 pays étaient membres de l'UIP. Sept assemblées parlementaires régionales en sont membres associés.

L'UIP concourt au règlement des conflits et elle s'emploie à combler le déficit démocratique mondial et à renforcer la crédibilité de l'institution parlementaire.

Elle promeut la paix par le dialogue et la diplomatie parlementaires.

Elle promeut la démocratie à travers plusieurs programmes d'action visant à renforcer les parlements, défendre les droits de l'homme, promouvoir l'égalité des hommes et des femmes et la participation des femmes à la vie politique.

Elle facilite la coopération internationale en rapprochant les parlements des Nations Unies et des autres institutions multilatérales.

L'UIP partage les objectifs des Nations Unies et travaille en étroite collaboration avec les agences de cette organisation. Elle travaille aussi avec les organisations interparlementaires régionales et avec les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales mues par les mêmes idéaux.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DIRECTES EN 2006

Pays (chambre)	Échéance électorale
Autriche	1 ^{er} octobre
Bahreïn	25 novembre et 2 décembre
Bosnie - Herzégovine	1 ^{er} octobre
Brésil (Chambre des députés)	1 ^{er} octobre
Brésil (Sénat fédéral)	1 ^{er} octobre
Canada	23 janvier
Cap-Vert	22 janvier
Chypre	21 mai
Colombie (Chambre des représentants)	12 mars
Colombie (Sénat)	12 mars
Costa Rica	5 février
El Salvador	12 mars
Équateur	15 octobre
États-Unis d'Amérique (Chambre des représentants)	7 novembre
États-Unis d'Amérique (Sénat)	7 novembre
Ex-République yougoslave de Macédoine	5 juillet
Fidji	6 - 13 Mai
Gabon	17 et 24 décembre
Guyana	28 août
Haïti (Chambre des députés)	7 février et 21 avril
Haïti (Sénat)	7 février et 21 avril
Hongrie	9 et 23 avril
Iles Salomon	5 avril
Israël	28 mars
Italie (Chambre des députés)	9-10 avril
Italie (Sénat)	9-10 avril
Koweït	29 juin
Lettonie	7 octobre
Mauritanie	19 novembre et 3 décembre
Mexique (Chambre des députés)	2 juillet
Mexique (Sénat)	2 juillet
Monténégro	10 septembre
Nicaragua	5 novembre
Ouganda	23 février et 28 août
Pays-Bas	22 novembre
Pérou	9 avril
République démocratique du Congo	30 juillet
République démocratique populaire lao	30 avril
République dominicaine (Chambre des députés)	16 mai
République dominicaine (Sénat)	16 mai
République tchèque (Chambre des députés)	2-3 Juin
République tchèque (Sénat)	20-21 et 27-28 octobre
Sainte-Lucie	11 décembre
Saint-Marin	4 juin
Samoa	31 mars
Sao Tomé-et-Principe	26 mars
Singapour	6 mai
Slovaquie	17 juin
Suède	24 septembre
Tuvalu	3 août
Ukraine	26 mars
Zambie	28 septembre

CONTACT

Union interparlementaire

5, chemin du Pommier - Case postale 330
CH-1218 Grand-Saconnex, Genève, Suisse
Téléphone : +41 22 919 41 50
Fax : +41 22 919 41 60
Courriel : postbox@mail.ipu.org

Bureau du Représentant permanent de l'UIP auprès des Nations Unies

220 East 42nd Street - Suite 3002
New York, N.Y. 10017 - États-Unis d'Amérique
Tél. : +1 212 557 58 80
Fax : +1 212 557 39 54
Courriel : ny-office@mail.ipu.org